

Rapport d'évaluation

Plan stratégique 2006-2009

du Cégep de Rivière-du-Loup

Décembre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le nouveau plan stratégique du Cégep de Rivière-du-Loup couvre les années 2006 à 2009. Il a été adopté par le conseil d'administration le 1^{er} mai 2006. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 10 mai 2006.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 19 décembre 2006. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Rivière-du-Loup couvre la période de 2006 à 2009, soit une durée de trois ans. Il a été élaboré au cours de l'année 2005-2006 et, à cette fin, des consultations ont été menées auprès des différentes instances du Collège et des membres de son personnel afin d'obtenir leur avis sur le contenu de ce plan. La consultation avait également comme objectif d'obtenir l'adhésion de la communauté.

Le Collège a identifié cinq enjeux. Chacun d'eux comprend une orientation qui contient un certain nombre d'objectifs stratégiques. Les actions retenues pour atteindre les objectifs et les indicateurs sont également présentés dans le document.

La période couverte par le plan de réussite et de diplomation est de cinq ans. La mise en œuvre de ce plan a débuté en 2004 et se terminera au même moment que le plan stratégique, soit en 2009.

Le plan stratégique est rendu public sur le site WEB du Collège.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Cégep de Rivière-du-Loup répond à toutes les dispositions de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Il comporte des objectifs et des moyens que le Collège entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Le Collège a également prévu des mécanismes de révision de son plan stratégique. De plus, il a intégré un plan d'aide à la réussite et il a tenu compte des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le Collège a produit un document expliquant le plan d'aide à la réussite aux élèves et aux membres du personnel en vue de répondre à l'article 16.2 de la Loi. Enfin, la Commission des études s'est prononcée sur les éléments du plan stratégique relevant de sa compétence conformément à l'article 17.0.2 de la Loi.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le Collège a procédé à une analyse claire de plusieurs aspects de ses environnements interne et externe. Cette analyse lui a permis de dégager des grands enjeux auxquels il se réfère et sur lesquels il s'est appuyé pour élaborer son plan. Ces grands enjeux portent sur la clientèle et l'offre de programmes, la réussite et la diplomation, les ressources humaines, le financement et l'implication du Collège dans le milieu régional. Le Collège a établi des liens entre son plan stratégique et sa mission.

Les orientations

Les orientations du Collège découlent des enjeux identifiés. Elles visent la pérennité de la formation collégiale, la réussite et la diplomation des élèves, le développement et le soutien des ressources humaines, l'assurance d'une santé financière garantissant la réalisation de sa mission et, enfin, l'optimisation des échanges avec le milieu. Les orientations tiennent compte de celles du MELS ainsi que des problématiques ayant fait l'objet de recommandations dans le rapport d'autoévaluation institutionnelle. Par exemple, le troisième enjeu portant sur les ressources humaines comprend des actions en lien avec la recommandation formulée par la Commission et demandant au Collège de se doter d'une politique de gestion des ressources humaines.

Les objectifs stratégiques

Chaque orientation se subdivise en objectifs stratégiques. Ces objectifs sont réalistes, formulés de façon claire et sont bien liés aux orientations. Le plan comprend 16 objectifs au total.

Pour chacun des objectifs, le Collège a identifié des indicateurs pertinents. Certains indicateurs sont formulés de manière à ce qu'ils puissent être considérés comme des cibles. Dans ces cas, le Collège sera en mesure de mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs, ce qui facilitera la reddition de compte exigée à l'article 27.1 de la Loi. Toutefois, pour les autres cas, il lui sera plus difficile d'évaluer l'atteinte des objectifs puisque la cible à atteindre n'a pas été clairement identifiée. Par exemple, les voies d'action 3.5.2 « *Encourager et supporter le perfectionnement, la formation professionnelle et personnelle* » et 3.5.3 « *Inciter tous les personnels à améliorer leur maîtrise de la langue et offrir des moyens appropriés pour le faire* » comportent des indicateurs pertinents « *Augmentation de la participation à des activités de perfectionnement et Nombre de moyens mis en place* » pour lesquels les résultats attendus n'ont pas été précisés. Le Collège aurait avantage à préciser les cibles qui lui permettront de mesurer la progression ou l'atteinte de chaque objectif.

Les moyens mis en œuvre

Le Collège a prévu des voies d'action pour atteindre les objectifs de son plan. Dans l'ensemble, ils sont l'expression d'actions concrètes, susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs. Le Collège a également identifié des instances responsables pour chacune des voies d'action. Toutefois, il n'a pas précisé de calendrier de réalisation de son plan. Le Collège gagnerait à se doter d'un tel calendrier de manière à préciser l'échéancier de la mise en œuvre des différentes voies d'action.

En ce qui a trait au plan quinquennal d'amélioration de la réussite et de la diplomation, le Collège a déterminé, pour chaque mesure, l'année du début de la mise en œuvre, la direction responsable et les services impliqués.

Le plan de réussite

Le Collège a, dans le cadre de son nouveau plan stratégique, reconduit le plan quinquennal d'amélioration de la réussite et de la diplomation 2004-2009 qu'il avait intégré au plan stratégique précédent.

En 2005, la Commission a estimé que le plan quinquennal d'amélioration de la réussite et de la diplomation 2004-2009 devrait permettre au Collège de bien soutenir la réussite et la diplomation des élèves. De plus, la Commission est d'avis que le document expliquant le plan d'aide à la réussite aux élèves et aux membres du personnel est clair et accessible.

Les mécanismes de révision du plan

Le Collège a prévu un mécanisme de révision annuelle de son plan stratégique. La Direction générale dépose au conseil d'administration, pour adoption, son plan d'action au début de chaque année. Elle prend en compte ceux qui lui sont acheminés par les autres départements et services du Collège. La Direction générale produit, à la fin de chaque année, le rapport annuel de ses activités et le soumet au conseil d'administration qui lui signifie ses attentes au regard des objectifs du plan stratégique. Ainsi, ce mécanisme de suivi du plan permet au Collège de le réviser chaque année.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission constate que le plan stratégique du Cégep de Rivière-du-Loup est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

La Commission tient à souligner la qualité de ce plan. Il s'appuie sur une bonne analyse de la situation du Collège et sur une large concertation. Les orientations et les objectifs sont pertinents et le Collège s'est doté d'indicateurs qui lui permettront de mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte de la plupart de ses objectifs. Pour sa part, le plan de réussite devrait permettre au Collège de soutenir efficacement la réussite et la diplomation. Le Cégep de Rivière-du-Loup a produit un plan stratégique engageant et motivant qui devrait lui permettre d'atteindre ses objectifs. La Commission estime toutefois que le Collège pourrait mieux évaluer l'efficacité de son plan dans la mesure où il précisera davantage certains résultats attendus et qu'il gagnerait à se doter d'un calendrier de réalisation des actions du plan.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente